

DÉTERMINATION MUNICIPALE SUR LA MOTION PLR "POUR LA CRÉATION D'UNE RESSOURCERIE À MORGES" DÉVELOPPÉE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 6 JUIN 2012

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Un coin « bon-filon » a été aménagé à la déchèterie de Riond-Bosson pour donner la possibilité aux usagers d'y déposer des objets qui seraient susceptibles d'intéresser les ayants droit uniquement, c'est-à-dire les habitants de Morges, Tolochenaz, Lully, Vufflens-le-Château et Chigny qui viennent à la déchèterie uniquement pour y déposer leurs déchets ménagers. Ces objets sont en libre-service et aucun troc n'est autorisé. Ces mesures rejoignent celles prises dans d'autres déchèteries de la région.

Cette solution de libre-échange fonctionne à entière satisfaction depuis de nombreuses années. Toutefois celle-ci demande une certaine rigueur dans le contrôle du respect des consignes indiquées ci-dessus.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les chineurs et autres amateurs d'antiquités ne sont pas admis. En outre, il n'est pas autorisé d'y déposer ou d'échanger les appareils électroniques et électriques. En effet le règlement des organismes fédéraux SENS et SWICO chargés de la gestion de la taxe anticipée de recyclage (TAR) ainsi que de l'élimination de ce type de déchets, et auxquels nous sommes affiliés, interdit formellement l'utilisation ultérieure de ce type de déchets, une fois que ceux-ci ont été déposés à la déchèterie, cela afin de garder un contrôle des filières de traitement et d'éviter une dispersion dans la nature d'appareils électroniques et électriques.

Mise à part cette possibilité, il existe dans la région une multitude d'autres solutions offertes aux personnes qui ne souhaitent pas jeter un objet ou tout autre appareil, dans le but d'en faire profiter d'autres personnes. (Citons : Le Centre Social Protestant et le Bazardage à Morges, La Trouvaille à Lonay, L'Escale à Saint-Prex, Emmaüs, Le Point Bleu à Chavannes-Renens, La Bonne Combine à Prilly).

Renseignements pris auprès des responsables de la déchèterie d'Yverdon-les-Bains, ceux-ci nous ont confirmé que le concept mis en place par la Fondation Bartimée est similaire à celui proposé par les organismes présents dans notre région, ceci mis à part que les locaux de cette fondation ont été intégrés au bâtiment de la nouvelle déchèterie d'Yverdon-les-Bains et une location est perçue.

Ainsi la Municipalité considère que la création d'une ressourcerie sur la modèle d'Yverdon-les-Bains ne ferait qu'augmenter et concurrencer l'offre régionale déjà largement existante et suffisante. A noter également que nous ne disposons pas des volumes nécessaires pour proposer une infrastructure similaire à celle d'Yverdon-les-Bains et que la surface de la déchèterie est déjà fortement limitée.

Il est proposé par conséquent de ne pas prendre en considération la motion.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente détermination.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 novembre 2012.

Détermination présentée au Conseil communal en séance du 5 décembre 2012.